Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20210630-CM20210630\_026-DE

Date de télétransmission : 05/07/2021 Date de réception préfecture : 05/07/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 8

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur José ALMEIDA Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Benoît BORDAT Madame Christine MARTIN Madame Nadjoua BELHADEF Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Nicolas BOURNY Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Madame Dominique MARTIN-GENDRE Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Madame Laurence FAVIER Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACOUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Olivier MULLER Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE

Madame Hana WALIDI-ALAOUI Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Bénédicte PERSON-PICARD Madame Catherine VICTOR Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Laurent GOBET Monsieur Jean DUBUET Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Madame Céline TONOT Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

#### Membres absents:

Monsieur Guillaume RUET Madame Kildine BATAILLE Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Patrick BAUDEMENT Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

DM20210630 026 N°26 - 1/4

## OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES SPLAAD - Ecoparc Dijon-Bourgogne à Saint-Apollinaire et Quétigny – Avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement -Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 - Approbation

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de cette opération établi à la date du 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD du 17 décembre 2020 a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable. Initialement ouvert du 1er juillet N au 30 juin N+1, il est désormais calé sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre N.

Exceptionnellement, l'exercice ouvert le 1er juillet 2020 a eu une durée de 6 mois puisqu'il a été clôturé au 31 décembre 2020.

Cette modification emporte diverses conséquences sur les dispositions de la Convention de Prestations Intégrées portant Concession d'Aménagement, qui doit ainsi être mise à jour en conséquence. Tel est l'objet de l'avenant n°6, soumis à votre approbation.

Il est rappelé que, par délibération du 25 juin 2009, le Conseil de communauté de l'agglomération dijonnaise a confié à la Société Publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, l'aménagement de la ZAC « Parc d'activités de l'Est Dijonnais » commercialement dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne.

Pour mémoire, cette opération, à cheval sur les communes de Saint-Apollinaire et Quetigny, repose sur plusieurs objectifs majeurs adoptés dans le dossier de création de la ZAC, à savoir :

- la nécessité de proposer une nouvelle offre foncière significative pour l'implantation et le développement de l'activité économique à l'échelon de l'agglomération dijonnaise,
- pérenniser, renforcer et développer l'emploi à l'échelle de l'agglomération,
- s'inscrire dans une ambition urbaine et durable de qualité.

#### Maîtrise foncière

125 hectares, sur les 183,8 hectares que représente l'opération, sont à ce jour maîtrisés. La reconfiguration du lot A1 a nécessité le rachat de terrains et d'équipements primaires initialement cédés à la collectivité, par acte administratif du 02 décembre 2020, pour un montant de 277 200 €. Au 31 décembre 2020, le montant des dépenses en acquisitions et frais d'acquisitions s'élèvent à la somme de 11 407 539 € TTC.

#### **Etudes**

La totalité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a été réalisée. Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2020 s'élèvent à 279 519€ TTC.

Pour le prochain exercice, des dépenses géomètre, mesures environnementales et diverses sont prévues.

#### Aménagement des sols

A ce jour, l'ensemble des fouilles archéologiques sur les terrains maîtrisés par l'Aménageur a été réalisé à l'exception d'une fouille au sud de l'opération couvrant une fenêtre de 7 ha.

D'autres diagnostics archéologiques seront à prévoir avec l'avancée des acquisitions foncières et très vraisemblablement d'autres fouilles préventives seront prescrites.

DM20210630 026 N°26 - 2/4

Ce poste comprend également des travaux de sécurisation du site pour éviter les occupations illicites.

Globalement, le poste Aménagement des sols enregistre au 31 décembre 2020 une dépense de 2 035 940 € TTC.

#### **Travaux**

Les travaux de la phase 1 sont réalisés en 2 tranches successives. Les travaux de la tranche 1 de la phase 1 sont achevés à ce jour (hors finitions de voiries). Des travaux complémentaires ont été lancés en fin d'année 2020 pour le redimensionnement des ouvrages hydrauliques, l'aménagement d'arrêts de bus pour permettre l'arrivée d'une ligne FLEXO en septembre 2021 et la réalisation de la couche d'enrobé définitive de la rue Fréderic LESCURE.

Les travaux partiels de la tranche 2 sont en cours pour permettre la desserte des terrains du DFCO et quelques parcelles commercialisables situées le long de l'Arc et de l'avenue Georges BRIL.

Au 31 décembre 2020, le poste travaux enregistre des dépenses cumulées de 8 776 971 € TTC

#### **Commercialisation**

Sur l'exercice, un compromis de vente a été signé avec EURO-INFORMATION sur le lot A1, résultat d'une fusion de lots de la ZAC et totalisant 104 357 m². Pour rappel, cette reconfiguration implique d'abandonner une voie de la tranche 1 et permet d'intégrer à la parcelle un bassin de rétention qui devait être à terme géré par la collectivité.

La vente des terrains des phases 2 et 3 à l'EPFL est également intervenue, pour un montant de 4 415 152,50 € HT.

Au 31 décembre 2020, le poste cessions enregistre des recettes cumulées de 1 220 475 € TTC.

#### Compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de l'Ecoparc Dijon-Bourgogne sont arrêtés au 31 décembre 2020, à partir des éléments comptables constatés à cette même date, à 106 069 323 € TTC.

La participation de Dijon Métropole à l'équilibre de l'opération, d'un montant de 3 571 653 € est inchangée. Un versement anticipé de 2 000 000 € au titre de cette subvention globale d'équilibre a été réalisé par la collectivité au 31 décembre 2020.

L'état prévisionnel des dépenses et recettes fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2020 de 31 504 265 € TTC et un cumul des recettes réalisées, à la même date, de 7 538 520 € TTC.

Vu l'avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Ecoparc Dijon-Bourgogne ».

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecoparc Dijon-Bourgogne » transmis par la SPLAAD à Dijon Métropole, et arrêté au 31 décembre 2020 comportant en annexe :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;

DM20210630 026 N°26 - 3/4

- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver l'avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Ecoparc Dijon-Bourgogne » ;
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecoparc Dijon-Bourgogne » arrêté au 31 décembre 2020 et ses annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Scrutin Pour: 80 Abstention: 0

DONT 8 PROCURATION(S)

DM20210630\_026 N°26 - 4/4